

Renseignements administratifs

Renseignements et Inscription aux activités de l'UP de Bischoffsheim et du Piémont :

Mairie de Bischoffsheim
1, rue des Ecoles
67870 BISCHOFFSHEIM
Tél. : 03 88 50 41 08
Fax. : 03 88 49 20 03
Email : bischoffsheim@wanadoo.fr

L'adhésion annuelle à l'Université Populaire de Bischoffsheim et du Piémont est obligatoire pour tous. Elle permet de participer aux activités de l'Université Populaire de la Krutenau et de ses antennes. Celle-ci est fixée à 10 € par personne ou à 15 € pour un couple ou 20 € pour une famille (parents et enfants mineurs)

Pour contacter l'Université Populaire de la Krutenau

Université Populaire de la Krutenau
Maison des Associations
1A, place des Orphelins – 67000 Strasbourg
courriel : universitepopulaire.krutenau@laposte.net
Tel : 06 16 60 12 96

Retrouvez toutes les activités proposées dans les différentes antennes locales de l'Université Populaire de la Krutenau sur le site Internet : www.up-krutenau.com

Lieu des conférences et Plan d'accès

Salle des Ventes de
la Mairie de
Bischoffsheim



Université Populaire de Bischoffsheim et du Piémont

Programme 2024-2025



Antenne locale de l'Université Populaire de la Krutenau



Conférences

de Jean-François Kovar

Les lundis à 19h

Salle des ventes de la Mairie de Bischoffsheim

Le cycle complet : 60 euros

Tarif réduit : 30 euros

La conférence : 8 euros

4 euros pour les demandeurs d'emploi, étudiants et lycéens
gratuit pour les moins de 16 ans

Manouchian et l'Affiche rouge	23 septembre 2024
25 août 1944, la libération de Paris	21 octobre 2024
23 novembre 1944, la libération de Strasbourg	18 novembre 2024
Jean Moulin, héros de la Résistance	16 décembre 2024
1945, le procès Pétain	20 janvier 2025
Robert Wagner, gauleiter de l'Alsace	10 février 2025
Les Malgré-Nous	10 mars 2025
1953, le procès de Bordeaux	7 avril 2025
1685, la révocation de l'Edit de Nantes	5 mai 2025
1er septembre 1715, la mort du Roi-Soleil	2 juin 2025

ACTIVITES en VISIO



Consultez le programme détaillé et modalités d'inscription dans le programme 2024-2025 de l'Université Populaire de la Krutenau, disponible sur notre site internet www.up-krutenau.com

Visages de l'Histoire de l'Alsace

Jean-François Kovar

Visites UP PRIVILÈGE

La carte UP Privilège, annuelle et strictement personnelle, vous donne droit à 6 visites exceptionnelles à Strasbourg et en Alsace.

Elle est proposée au prix de **30€ (45€ pour un couple)**, adhésion à l'Université populaire en sus. Modalités pratiques, calendrier complet et souscription de la carte UP Privilège sur notre site internet www.up-krutenau.com

Le Musée de la ruralité	Mardi 17 septembre 2024 à 14h30
Le lieu d'Europe	Jeudi 21 novembre 2024 à 10h30
TNS Tour - immersion dans la scénographie de Dom Juan	Vendredi 10 janvier 2025 à 12h30
L'Agence d'urbanisme à Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS)	Jeudi 23 janvier 2025 à 14h30
L'histoire de la Justice à Strasbourg	Jeudi 24 avril 2025 à 14h30
L'église Saint-Guillaume à Strasbourg	Samedi 31 mai 2025 à 15h

DÉCOUVERTE DE L'ORTENAU



Jeudi 8 mai 2025 à 15h30

avec Philippe Fleck

***Zell an der Hammersbach,
la plus petite principauté du Saint-Empire romain germanique***

Inscription obligatoire par courriel auprès de l'UP Krutenau



BULLETIN D'ADHÉSION
Université Populaire de la Krutenau

A remettre ou renvoyer complétée et accompagnée du règlement et d'une enveloppe timbrée à votre adresse pour toute inscription par voie postale.

À **U.P. Krutenau** – Maison des Associations
 1A, place des Orphelins – 67000 STRASBOURG

Informations aux adhérents

Droit de rétractation du consommateur

En vertu des articles L121-18 à L121-20-2, L121-20-4, R121-1 et R121-1-1 du Code de la consommation, le **consommateur** qui achète un bien ou une prestation de service à distance dispose d'un **déla**i de **14 jours francs** pour **changer d'avis sur son achat**.

S'il se rétracte, il n'a pas :

- à donner de motifs,
- ou à payer des pénalités.

Pour les prestations de services, le délai court à partir de l'acceptation de l'offre. Le jour qui sert de point de départ ne compte pas. Lorsque le délai s'achève un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

En cas de litige, c'est au consommateur de prouver qu'il a bien respecté le délai de rétractation légal. Il peut le faire par tout moyen.

Toutefois, le droit de rétractation n'existe pas pour les contrats qui portent sur des prestations de restauration et de loisirs, qui sont fournies à une date ou selon une périodicité déterminée (exemple : conférences, visites-conférences, cours de cuisine, dîners-conférences, etc.).

En cas d'usage du droit de rétractation, l'Université Populaire de la Krutenau doit rembourser le consommateur de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais, et au plus tard dans les **30 jours** qui suivent la date de **rétractation**. L'Université Populaire de la Krutenau peut aussi proposer un avoir ou un échange. Toutefois, le consommateur est libre de refuser et peut exiger le remboursement.

Délivrance d'une facture

Dès réception de votre règlement, nous vous adresserons une facture détaillée sur simple demande.

Remboursement

Les demandes de remboursement des auditeurs ne seront effectuées que selon les modalités suivantes :

- Elles sont de droit en cas de décès d'un proche ou en cas d'hospitalisation
- Elles sont laissées à l'appréciation du Président de l'Université Populaire de la Krutenau dans les autres cas.
 Une retenue de 20% sera alors appliquée

Coordonnées	Nom : Prénom : Adresse : Code postal : Ville : ☎ : Portable : Courriel : <small>Inscription en lettres capitales</small> Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) Je ne souhaite pas que l'UP Krutenau utilise mes coordonnées pour les diffusions de ses programmes <input type="checkbox"/> <p align="center"><small>L'UP Krutenau vous informe que vos coordonnées ne seront pas diffusées à des tiers. Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, vous pouvez en faire la demande au siège de l'Association</small></p>								
	Adhésion obligatoire annuelle : individuelle 10 € <input type="checkbox"/> € ou couple 15 € <input type="checkbox"/> € ou familiale 20 € <input type="checkbox"/> € Je soutiens l'UP Krutenau. Je fais un don de <input type="checkbox"/> € L'adhésion est valable pour les programmes de l'UP Krutenau et de toutes ses antennes Pour une adhésion familiale, inscrire ci-après, les nom et prénom des autres membres :								
Adhésion	Inscription aux programmes suivants <table border="0"> <tr> <td></td> <td align="right">Tarif</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td align="right">- €</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td align="right">- €</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td align="right">- €</td> </tr> </table>		Tarif	- €	- €	- €
		Tarif							
.....	- €								
.....	- €								
.....	- €								
Montant total payé : € Mode de règlement : <input type="checkbox"/> Numéraire <input type="checkbox"/> Chèque <small>L'UP Krutenau n'est pas habilitée à accepter le règlement par Carte Bancaire Tout règlement par chèque est à libeller à l'ordre de l'Université Populaire de la Krutenau</small> <input type="checkbox"/> Je reconnais avoir pris connaissance du droit de rétractation offert aux consommateurs Date et Signature :									
Inscription	Réservé à l'UP Krutenau Année : 2024-2025 Saisie le : <input type="checkbox"/> Remise carte adhérent <input type="checkbox"/> Inscription liste de diffusions mails <input type="checkbox"/> Inscription fichier membres								